

CALCUL DES INDEMNITES

Saison 2008-2009

Lors de l'établissement de sa feuille de frais, l'arbitre est responsable des sommes portées sur celle ci. En cas de surévaluation dûment constatée, l'arbitre devra rembourser 2 fois le trop perçu, via la ligue qui répercutera au(x) club(s).

En cas de récidive au cours des 12 mois suivants, l'arbitre sera suspendu de ses fonctions d'arbitre pour une durée d'un an par la CRA ou la CDA, suivant le cas. Une amende de 100 € lui sera infligée

Les frais kilométriques sont calculés suivant la distance, aller - retour, " du domicile de l'arbitre au lieu de la rencontre " selon les distances référencées par " MAPPY " :

• **Match dirigé par un binôme nommément désigné par la CRA, sur les championnats régionaux Prénat, Pref, - 18 ans Inter Régions, Qualif national – 18, finalités) et donc détenteur d'une convocation officielle :**

0,15 euros du kilomètre pour chaque arbitre.

• **Match dirigé par un arbitre seul :**

0,25 euros du kilomètre.

• **Cas de deux matchs arbitrés successivement :**

Le calcul se fait comme pour un match simple, l'indemnité kilométrique n'est demandée qu'une seule fois sur la rencontre de la plus haute compétition ou de la plus haute catégorie.

Pour le match supplémentaire, situé avant ou après, n'est à régler que l'indemnité de match.

1. Désignations et indemnités :

↳ Désignation CRA :

- Les arbitres sont nominativement désignés pour les rencontres suivantes :
 - Nationale 3 F,
 - Pré national Féminin et Masculin,
 - Pré fédéral Féminin et Masculin,
 - Excellence Féminin et Masculin,
 - Championnat de France – de 18 ans Féminin et Masculin,
 - Championnat inter région – de 18 ans Féminin et Masculin.
- Les clubs sont désignés pour les rencontres de moins de 18 ans Fem et Masc excellence et honneur, de moins de 16 ans féminin et moins de 16 ans masculin : ne peuvent être envoyés que des arbitres niveau R, D, S et D **non désignés nominativement par la CRA**
- Les équipes exemptes pour arbitrage dans le cadre de la commission Forum.

↳ Arbitrage clubs :

- Les clubs recevant devront assurer les arbitrages pour les rencontres à domicile concernant les catégories – de 14ans, - de 12 ans et les écoles de Handball (*En priorité des JA*).

↳ Indemnités :

- Les arbitres désignés nominativement par la CRA se font indemniser selon les tarifs en vigueur (voir tableau ci après)
- Les arbitres adultes clubs (+ de 18 ans) se font indemniser pour les catégories suivantes :
 - + de 17 ans masculins
 - + de 16 ans féminin
 - - de 18 ans masculins et féminins
 - - de 16 ans masculins
 - - de 16 ans féminins

- *Toute autre rencontre n'est pas indemnisée.*
- Cependant, dans le cadre des désignations pour la commission Forum des équipes exemptes pour arbitrage, seul le déplacement de l'adulte licencié accompagnateur est pris en compte.
- Seuls les arbitres – de 18 ans dûment désignés nominativement ont le droit de percevoir des indemnités.

Tableau des frais d'arbitrage: Frais de participation + Indemnité kilométrique

POUR UN BINOME D'ARBITRES

Compétition	Participation aux frais d'équipement	Indemnité kilométrique
Pré national masculin et féminin	39.00 €	0.15 € du km x distance aller/retour <u>par arbitre</u>
Pré Fédéral masculin et féminin	31.00 €	0.15 € du km x distance aller/retour <u>par arbitre</u>
+ de 16 ans masculin Excellence	31.00 €	0.15 € du km x distance aller/retour <u>par arbitre</u>
+ de 15 ans féminin Excellence	31.00 €	0.15 € du km x distance aller/retour <u>par arbitre</u>
- de 18 ans inter région	23.00 €	0.15 € du km x distance aller/retour <u>par arbitre</u>

POUR UN ARBITRE DESIGNE SEUL

Compétition	Participation aux frais d'équipement	Indemnité kilométrique
Pré national masculin et féminin	39.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
Pré Fédéral masculin et féminin	31.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
+ de 16 ans masculin Excellence	31.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
+ de 15 ans féminin Excellence	31.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
+ de 16 ans Masculins Honneur	23.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
+ de 15 ans féminin Honneur	23.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
- de 18 ans inter région	23.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
- de 18 ans régional masc et féminin	20.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
- de 16 ans masculins	20.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour
- de 16 ans féminin	20.00 €	<u>0.25 € du km</u> x distance aller/retour

↳ **Indemnités en formule tournoi :**

(La distance aller / retour x indemnité kilométrique) + (frais d'équipement x nombre de matchs arbitrés) = total

Frais d'équipement sous formule tournoi :

- Matchs de 2 x 25' et plus = 31 €
- Matchs de 2 x 20' = 20 €
- Matchs de 2 x 15' et moins = 16 €

Chaque arbitre devra tenir la table pour les rencontres qu'il n'arbitre pas sans percevoir de frais d'équipement.

↳ **Application :**

Les frais d'arbitrage sont réglés par moitié par les deux clubs, et ce, obligatoirement avant le début de la rencontre

Exceptions :

- **En pré national**, les arbitres sont payés directement par la ligue (les clubs alimentent un fond de péréquation et versent à la ligue **700 €** en septembre puis **700 €** en décembre). Une régularisation après péréquation sera effectuée en juin à la fin du championnat.
- **En championnat de France – de 18 ans et inter région – de 18 ans**, le club recevant paie en totalité les frais
 - ↳ **Forfait** : en cas de forfait d'un club, le club recevant paie en totalité la note de frais du ou des arbitres, puis expédie la dite note à la ligue pour remboursement
 - ↳ Nota : tout arbitre reconnu coupable de fraude, concernant les frais d'arbitrage sera sanctionné après étude du dossier par la CRA (voir précédemment)

2. Feuilles de matchs

- Toute rature sur la feuille de match entraîne automatiquement une amende. Les arbitres doivent vérifier que celle ci est bien remplie
- Rappel : **le nom de l'arbitre doit obligatoirement apparaître sur la feuille de match** quelque que soit la catégorie.
- Afin de pouvoir vérifier au mieux les obligations, **le club** de l'arbitre devra obligatoirement apparaître

3. Feuilles de remboursements de frais

- La feuille de frais éditée par la ligue de Franche Comté pour les désignations nominatives, est obligatoire. Toute autre feuille de frais n'est pas valable.
- Toute feuille de frais d'arbitrage raturée n'est pas valable
- Les feuilles de remboursement de frais seront envoyées par mail en début d'année et seront à télécharger sur le site (pour les désignations clubs).
- Dans le cas d'un arbitrage neutre pour manque d'arbitre, le club recevant doit fournir une double feuille de frais.